



ARRETE DU MAIRE N° PM-2023-168

PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER

CONCERTS – LE TOURNESOL
ALLEES SALENGRO

Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDERANT qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation ;

ARRETE

Article 1 :

La circulation sera interdite Allées Salengro (rue de la Poste) pour les dates suivantes de 19h00 à 01h00 les vendredis :

- 5 mai et 19 mai 2023,
- 9 juin et 23 juin 2023,
- 7 juillet et 21 juillet 2023,
- 11 août 2023,
- 8 septembre et 22 septembre,
- 6 octobre et 20 octobre 2023.

Article 2:

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par la signalisation adéquate.

Article 3 :

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 12 avril 2023.

Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,



Jean-Marie SABATIER.

